Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
WWW.INFOGREFFE.FR

CHORUS
83 rue Chanzy
72000 Le Mans

V/REF :
N/REF : 92 B 176 / 2010-A-1621

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE TARBES certifie qu'il a reçu le 04/08/2010,

Rapport du commissaire à la transformation
- Transformation en SAS

P.V. d'assemblée du 12/06/2010
- Transformation en SAS
- Augmentation de capital
- nomination président

Statuts mis à jour

Concernant la société

BALLOT-FLURIN APICULTEURS
Société par actions simplifiée
23 BIS avenue du Mamelon Vert
65110 Cauterets

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1621 le 08/09/2010

R.C.S. TARBES 388 150 906 (92 B 176)

Fait à TARBES le 08/09/2010,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES (H.P.)

[redacted] APICULTEURS

Siège Social : 23 bis, avenue du Mamelon Vert
65110 CAUTERETS

SIREN : 388 150 906 R.C.S. TARBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Jean-Pierre REMARS
Commissaire aux Comptes
20 rue d'Iéna
72000 LE MANS

Sàrl BALLOT- FLURIN APICULTEURS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 622 €

Siège social : 23bis, avenue du Mamelon Vert
65110 CAUTERETS

SIREN : 388 150 906 RCS TARBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Madame, Monsieur les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation que vous m'avez confiée, par décision unanime du 2 mai 2010, et en application de l'article L 224-43 du Code de Commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à ma connaissance.

Le Mans, le 28 mai 2010,

J-P. REMARS
Commissaire aux Comptes